

VIVRE MIEUX

Mariage

Couvrez-vous en cas d'annulation !

BIEN PRÉPARER son mariage, c'est aussi prévoir... son annulation ! C'est en tout cas l'argument des assureurs pour vendre leur dernier produit : les contrats « annulation mariage », garantissant le remboursement des frais en cas de noces rompues à la dernière minute. Jusqu'ici rarissimes, les souscriptions à ce type de contrat ainsi que les sociétés qui les proposent connaissent un véritable essor. Il y a dix ans, l'AFU, une filiale de Lloyds, était la seule compagnie à proposer ce genre de produit. Aujourd'hui, une dizaine de concurrents ont vu le jour. « Nous avons de plus en plus de demandes, confirme Patrica Tellier, de la Cameic, compagnie qui s'est lancée dans le marché des épousailles rompues il y a trois ans. Ce sont des gens jeunes, qui ne se font pas payer le mariage par les parents et qui n'ont pas d'argent de côté. »

Maladie, intempéries...

Chaque année, environ 280 000 noces sont célébrées. Le coût moyen est de 15 000 €. Il est possible de contracter une assurance à partir de 45 € pour 4 000 à 7 000 € remboursés en cas de pépin. Il n'y a aucune statistique sur le nombre d'annulations. Environ 1 % des cérémonies seraient annulées au dernier moment selon les assureurs. « Ce qui est sûr, c'est que les jeunes hésitent moins qu'autrefois à rompre leurs fiançailles, analyse la psychiatre Sylvie Angel*. Ils sont libres. Mais cette liberté a un revers : on se demande toujours si on a fait le bon choix ou s'il n'y a pas mieux ailleurs. » De plus, pour la psychiatre, la préparation des festivités peut être le révélateur de gros conflits. « C'est le moment où chacune des familles essaie de prendre le pouvoir, où les secrets enfouis refont surface, où l'on se rend enfin vraiment compte d'où vient celui qu'on va épouser. Cela peut être très difficile et source de rupture », prévient Sylvie Angel.



Selon les assureurs, 1 % des cérémonies serait annulé au dernier moment...
(PHOTOPQR/« LE REPUBLICAIN LORRAIN »/PIERRE HECKLER.)

Seulement voilà : ces nouvelles assurances couvrent tout... sauf le désamour soudain ! « Nous assurons tous les cas de figure qui rendent la tenue de l'événement impossible, comme la maladie, les intempéries ou l'absence des témoins ou de membres importants de la famille. Mais pas le changement d'avis des mariés », prévient Stéphane Bellanger, gérant de la société NCP dont le produit a été lancé il y a un an. Même son de cloche du côté de Gérard Thiéry, responsable des risques spéciaux d'Albingia. « Une cheville foulée ou une petite grippe, cela ne marche pas non plus. Il faut que les raisons de l'annulation soient graves. Et on demande un certificat médical. » Donc, à moins que l'un des « futurs ex » soit hospitalisé pour dépression grave, le contrat ne fonctionnera pas si les noces tombent à l'eau uniquement parce les conjoints ne s'aiment plus. En revanche, pour un dégât des eaux dans le restaurant, l'assurance peut se révéler très utile. « Dans ce cas-là, on finance tous les coûts qu'entraîne le report des festivités », affirme Gérard Thiéry.

En tout cas, c'est pour cette raison — et certainement pas parce qu'ils craignent de changer d'avis à la dernière minute — que Luc et Christelle ont pris une assurance annulation. « Nous nous marions dans deux semaines à Pau, raconte Luc, enthousiaste. Nous avons signé notre contrat en juillet, mais nous y pensions déjà depuis février. On ne sait jamais ce qui peut se passer. Nous, c'est la canicule qui nous a convaincus. Cela aurait pu être une cause d'annulation, notamment pour ne pas faire subir la chaleur à nos grands-parents. Pour 170 €, on a acheté notre tranquillité. C'est quatre fois moins que le prix des fleurs ! »

CAROLINE VALLOIS ET ALEXANDRA ECHKENAZI

* Auteur de « la Deuxième Chance en amour », Ed. Odile Jacob.